

**MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
DE LA REPUBLIQUE**

.....
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie
.....

**Termes de Référence pour le recrutement d'un
consultant pour l'appui au système de production
des statistiques judiciaires et pénitentiaires**

Juillet 2016

I- Contexte et justification

Dans le cadre du volet 3 « Appui à la statistique » du deuxième projet d'appui institutionnel à l'Etat togolais (PAI 2), financé par l'Union Européenne, une étude sur le système statistique judiciaire et pénitentiaire a été réalisée, en 2015, sur les statistiques judiciaires et pénitentiaires au Togo. Cette étude, après une analyse des statistiques disponibles et des capacités de mise en place d'un système statistique qui répond aux normes et standards internationaux, a formulé des propositions en vue d'améliorer le système de production et de diffusion des statistiques judiciaires et pénitentiaires, assorties d'une feuille de route présentant les principales étapes.

Il s'agit, entre autres, de prendre des mesures d'ordre institutionnel et technique pour l'élaboration et la publication des statistiques judiciaires et pénitentiaires de qualité.

Au plan institutionnel, l'étude a recommandé la création d'une cellule statistique composée d'un cadre moyen statisticien et d'un juriste expérimenté. A cet égard, le projet de décret portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions en cours d'élaboration, prévoit de donner une place plus viable aux activités statistiques du département.

Au plan technique, l'étude a défini la méthodologie de production des statistiques judiciaires et pénitentiaires, un cadre et des supports de collecte et de diffusion des données. Cette méthodologie et les supports de collecte des données ont été validés lors de l'atelier.

Pour mettre en application ces outils, le ministère souhaite réaliser une collecte des données statistiques dans les différentes juridictions et prisons du pays pour l'année judiciaire octobre 2015 à septembre 2016, en vue d'élaborer l'annuaire statistique judiciaire et pénitentiaire.

Pour la réussite de l'opération, des actions de formation et de sensibilisation seront organisées à Lomé et à l'intérieur du pays, à l'endroit des acteurs appelés à jouer un rôle déterminant dans la production statistique notamment: les présidents et greffiers de toutes les juridictions, les secrétaires de tous les parquets, les régisseurs et surveillants généraux des prisons.

L'élaboration de l'annuaire des statistiques judiciaires et pénitentiaires sera appuyée par un consultant statisticien qui sera recruté pour une période de quatre (4) mois.

Au plan de la logistique, l'équipe bénéficiera d'un appui institutionnel comprenant : deux microordinateurs, deux imprimantes, deux onduleurs, deux multiprises para surtenseur, deux disques durs, deux kits de connexion internet et d'un abonnement connexion internet.

Les présents termes de référence visent le recrutement du consultant statisticien national qui fera partie de l'équipe chargée de mettre en place le système de production de statistiques judiciaires et pénitentiaires.

II-Description de la mission

1- Objectif général

L'objectif général de la mission est de recruter un consultant chargé d'appuyer la mise en place d'un système de production statistique dans le secteur judiciaire et pénitentiaire.

2- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, cette mission permettra de :

- adapter au contexte de la présente mission la feuille de route qui a été proposée à l'issue de l'étude sur l'état des lieux, élaborer les instruments de collecte et proposer une méthodologie appropriée à la collecte ;
- sensibiliser et former le personnel des juridictions et des établissements pénitentiaires qui sera chargé de la collecte des données au sein de leurs structures respectives ;
- apprécier l'état (formats et tenues) des supports de données (registres) en place dans les différentes institutions concernées ;
- superviser la collecte et la saisie des données et assurer leur traitement
- analyser les données collectées, en vue de la production d'un annuaire statistique pour le secteur ;
- Elaborer le document portant projet d'annuaire statistique 2015-2016;
- formuler des recommandations en vue d'une consolidation progressive des bases du système de production.

3- Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- la feuille de route est adaptée au contexte de la présente mission ;
- les agents qui seront directement impliqués dans la collecte et la saisie des données ainsi que les présidents des différentes juridictions sont formés et sensibilisés sur la production statistique ;
- l'état (formats et tenues) des supports de données (registres) en place dans les différentes institutions concernées est apprécié ;
- la saisie des données et leur traitement sont assurées ;
- les données collectées sont analysées, en vue de la production d'un annuaire statistique pour le secteur ;
- le document portant projet d'annuaire statistique 2015-2016 est élaboré ;
- des recommandations sont formulées en vue d'une consolidation progressive des bases du système de production pour un meilleur pilotage du secteur.

4- Activités à entreprendre par le consultant

La mission du consultant comportera principalement sur les activités suivantes :

- Revisiter la feuille de route issue de l'étude sur l'état des lieux, notamment la méthodologie et les instruments de collecte ;
- Concevoir et animer des ateliers de formation et de sensibilisation sur la collecte de données;
- examiner la situation des registres dans les juridictions et prisons en termes de formats et de tenue ;
- coordonner la collecte et la saisie des données et assurer le traitement des données ;
- Elaborer le document portant projet d'annuaire statistique pour l'année judiciaire 2015-2016.

5- Profil du consultant

Qualifications

Le consultant doit être un statisticien-économiste ou un statisticien démographe diplômé de l'enseignement supérieur (niveau ingénieur, grande école ou équivalent, BAC+ 5 minimum).

Expérience générale

Le consultant doit avoir :

- une expérience professionnelle pertinente post-universitaire d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'élaboration des statistiques et de la formation en statistique notamment en méthodes et pratiques des enquêtes statistiques;

Expérience spécifique

- une expérience dans la pratique des enquêtes statistiques dans des secteurs d'activités économiques ou sociales en Afrique sub-saharienne ;
- une expérience dans la formation en statistiques et particulièrement dans les pays de la CEDEAO (une expérience dans un pays de l'UEMOA serait un atout) ;
- une bonne maîtrise des outils de traitement des données d'enquêtes (SPSS ou STATA, etc.) ;
- une parfaite maîtrise de la langue française (oral et écrit);
- une connaissance du secteur de la justice ou de l'administration pénitentiaire serait un atout.

6- Lieu, durée et conduite de la mission

La mission aura lieu à Lomé, avec des déplacements à l'intérieur du pays. Le délai d'exécution de la mission est de 4 mois calendaires, sur la période allant du mois d'août à fin décembre 2016. La mission se déroulera sous la supervision technique du Secrétaire général du Ministère de la justice et des relations avec les institutions de la République en collaboration avec l'Assistance technique internationale mise en place dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ) et l'Unité de Gestion du Projet PAI2 Volet 3 « appui à la statistique ».

Le consultant sera recruté sur la base d'un CV et d'une offre technique et financière fournis.

7- Rapports et travaux à remettre

Le consultant remettra :

- un rapport d'orientation en trois exemplaires trois semaines après le démarrage de la mission. Ce rapport contiendra notamment une proposition de méthodologie, avec les outils de collecte et le calendrier de mise en œuvre envisagés.
- un rapport à la fin de l'opération de formation portant compte rendu des opérations de formation et de sensibilisation du personnel des juridictions et des établissements pénitentiaires chargé de la collecte des données ;
- un rapport à la fin de l'opération de collecte portant compte rendu des opérations de collecte sur toute l'étendue du territoire
- un rapport final portant sur le traitement, l'analyse des données et l'élaboration de l'annuaire sanctionnera la fin de la mission. Il comportera, entre autres, un rappel de l'objet de la mission, la méthodologie suivie, les points saillants des travaux, les difficultés rencontrées, les observations et les recommandations à prendre en compte pour les enquêtes ultérieures, notamment celles envisagées dans le cadre du PASJ.

Tous ces rapports seront présentés sous format papier et électronique et en trois exemplaires.

Un document provisoire de l'annuaire des statistiques judiciaires et pénitentiaires sera fourni par le consultant.

Tous les livrables seront soumis à un processus de validation.